



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2021/04 de la Municipalité, du 14 janvier 2021;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été » ;
3. de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par Littoz-Monnet Annabelle et Urwyler Christoph) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité douce et de la convivialité » ;
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile » ;
9. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :